

La démarche d'autoévaluation de l'utilité sociale du Wip

Pourquoi s'est-elle initiée ?

L'utilité sociale générée par les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) n'est pas mesurée et mesurable par les indicateurs financiers et monétaires habituellement renseignés dans toute organisation. Elle est davantage appréciée de façon qualitative. Une démarche d'évaluation particulière a été initiée pour obtenir des résultats tangibles et avoir un regard sur les effets multiples du Wip sur son environnement.

Pour quoi faire ?

La démarche d'évaluation de l'utilité sociale relève d'objectifs multiples : s'améliorer, communiquer et rendre des comptes. Une hiérarchisation est effectuée. L'amélioration continue est la motivation première. Cette démarche est un moyen pour le Wip de s'autoévaluer pour progresser. Les résultats de l'évaluation sont aussi utilisés pour communiquer auprès de partenaires extérieurs et rendre des comptes à des financeurs.

Comment ?

L'utilité sociale étant spécifique à chaque structure, le Wip développe ses propres méthodes et outils et construit sa démarche évaluative en interne.

Mobilisation de ressources humaines

L'évaluation de l'utilité sociale et particulièrement son autoévaluation implique de mobiliser des ressources humaines pour y réfléchir, la mettre en œuvre et la suivre.

La masse salariale du Wip est augmentée. Une personne est recrutée d'abord en alternance pendant un an, puis embauchée en tant que salariée. La mise en œuvre de l'évaluation d'impact s'intègre dans les missions du poste : à titre principal en alternance puis un temps dédié variant de 5 à 10% dans le poste actuel.

Du temps de travail de la présidente, du directeur et de l'équipe salariée est dégagé pour la mise en place de la démarche.

Co-construction de la démarche

La démarche d'évaluation est co-construite en interne. La présidente et le directeur la pilotent et la cadrent. La cheffe de projet est chargée de l'ingénierie. L'ensemble de l'équipe salariée est informé, concerté et mobilisé sur la collecte des données. Ces membres du Wip sont au cœur de la construction de la démarche d'évaluation d'impact.

Une appropriation par l'équipe en interne est faite avant l'implication d'autres parties prenantes.

Acquisition de connaissances et de compétences

Le Wip acquiert des connaissances et compétences pour construire sa démarche. Cela passe d'abord par l'autoformation. Les recherches et lectures sur le sujet, les rencontres d'acteurs et les retours d'expériences enrichissent les réflexions du Wip.

Si l'autoformation est privilégiée pour mettre en œuvre l'évaluation, un recul sur la pratique est apporté par l'expertise d'un acteur de l'accompagnement de l'évaluation d'impact. Des formations sont également réalisées pour acquérir des compétences sur la mise œuvre de cette démarche spécifique.

Façons de faire

L'approche agile est suivie. Il s'agit de tester rapidement les différents éléments créés pour apporter des corrections tout au long du processus. Les résultats ne sont pas le plus important. C'est l'apprentissage tout au long de la démarche qui l'est.

Des réflexions qui s'appuient sur les théories du changement sont faites pour instaurer et pérenniser la démarche évaluative dans les pratiques professionnelles.

Une mise en œuvre par étape

Cadrer la démarche

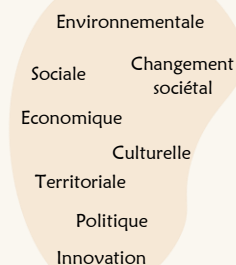
Le cadre de la démarche est d'abord fixé. Il comprend la recherche, le tri d'informations, la compréhension et les réflexions sur la démarche d'évaluation de l'utilité sociale pour l'adapter à la structure. Cette étape demande du temps.

Le Wip s'approprie la définition de l'impact social et l'identifie.

Identification de l'impact

Le Wip qualifie son impact de territorial. Cela s'explique par sa nature de tiers-lieu et l'ancrage territorial fort qui en découle. L'utilité sociale est donc approchée par sa dimension territoriale avec une prépondérance de la dimension sociale. D'autres dimensions se croisent.

L'identification de l'impact se réalise à travers la formulation d'hypothèses d'impact. Ce format est inspiré de travaux réalisés par d'autres acteurs de l'ESS. Une variété de dimensions de l'utilité sociale du Wip en ressortent.



Produire des données

Indicateurs et outils de collecte de données

Pour vérifier ces intentions d'impact, des indicateurs sont choisis et des outils de collecte de données sont créés avec les personnes concernées.

Collecte des données

Des données sont produites sur une période d'évaluation fixée du 1er octobre au 20 décembre 2021. A partir de là, elles sont collectées en continu. Les résultats figurent dans des « bilans d'impacts ». Un premier bilan sur la période citée et un second sur une année entière sont réalisés.

L'évaluation de l'utilité sociale liée aux activités

Les données relevées sont liées aux activités menées par le Wip dans le cadre de son objet social. Les effets positifs liés aux spécificités du fonctionnement des organisations de l'ESS sont considérés mais la mesure ne porte pas dessus.

L'évaluation menée par le Wip ne porte pas uniquement sur les impacts. Elle est menée plus largement. Au-delà des impacts, le Wip s'est tout d'abord intéressé à la nature, au type et au volume de son activité.

Les données collectées sur l'activité s'avèrent être majoritairement quantitatives. Si l'on s'attarde sur les impacts, ils sont quant à eux étudiés de façon qualitative.

Le recueil de données relatives à l'activité elle-même est essentiel pour ensuite concentrer l'évaluation sur les impacts.

Ajuster et ancrer la démarche dans les pratiques

En parallèle de la production et du traitement des données, les outils et les processus sont améliorés. Les indicateurs sont ajustés et complétés. Les procédures sont clarifiées pour pallier le recueil aléatoire des données.

La démarche évaluative doit s'ancrer dans les pratiques professionnelles du Wip. L'objectif étant que chacun soit autonome sur la production et le traitement des données.

Petit à petit, le Wip s'acculture et s'approprie cette démarche d'évaluation de l'utilité sociale.

Comparaison d'une évolution dans le temps

En menant une autoévaluation, le Wip compare les résultats obtenus dans le temps. L'autoévaluation est la méthode garantissant le plus la pertinence et la pérennité de l'évaluation.